

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le jeudi 11 avril 2024.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024 Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00

Présents (11): Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY, Gérard TOCCANIER, Christelle GEORGES.

Absents (4): Hélène GUILLARD, Laurent BERNARD, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX.

Pouvoir (1): Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY.

Présents: 11; absents: 4; pouvoir: 1; votants: 12

Secrétaire de séance : Sandrine TASSET

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2024

- 2. Approbation des comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe eau
- 3. Approbation des comptes de gestion 2023 du budget principal et du budget annexe eau
- 4. Affectation des résultats 2023
- 5. Vote des taux des taxes directes locales 2024
- 6. Vote du budget 2024 du budget principal et du budget annexe eau
- 7. Convention avec la Communauté de Communes Usses et Rhône concernant le déneigement de la zone d'activités économiques (ZAE) de Maboez
- 8. Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027
- 9. Convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la fourniture et l'installation d'un abribus
- 10. Questions diverses.

DELIBERATIONS:

N°	Objet	Vote
délibération		1 1 1 1 1 1 1 1
2024-006	Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal	Approuvé à l'unanimité
2024-007	Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe eau	Approuvé à l'unanimité
2024-008	Approbation du compte administratif 2023 du budget principal	Approuvé à l'unanimité
2024-009	Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe eau	Approuvé à l'unanimité
2024-010	Affectation du résultat 2023 du budget principal	Approuvé à l'unanimité
2024-011	Affectation du résultat 2023 du budget annexe eau	Approuvé à l'unanimité
2024-012	Vote des taux des taxes directes locales 2024	Approuvé à l'unanimité
2024-013	Vote du budget primitif 2024 du budget principal	Approuvé à l'unanimité

2024-014	Vote du budget primitif 2024 du budget annexe eau	Approuvé à l'unanimité
2024-015	Convention de déneigement avec la CCUR relative à la ZAE de Maboez	Approuvé à l'unanimité
2024-016	Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027	Approuvé à l'unanimité
2024-017	Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la fourniture et l'installation d'un abri voyageur	Approuvé à l'unanimité

2024-006 – Approbation du compte de gestion 2023 du Budget Principal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par la trésorerie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
 - AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

2024-007 – Approbation du compte de gestion 2023 du Budget Annexe Eau

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe eau établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe eau dressé pour l'exercice 2023 par la trésorerie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
 - AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

2024-008 - Approbation du compte administratif 2023 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants, Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1er Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote, Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	281 981.05 €	958 231,06 €
Recettes 2023	267 795.12 €	1 475 541.61 €
Résultats 2023	14 185.93 €	517 310.55 €
Résultats année 2022	- 230 871.21 €	+ 1 357 586.19 – 230 871.21 € (part affectée à l'investissement) = 1 126 714.98 €
RESULTATS NETS 2023	- 245 057.14 €	+ 1 644 025.53 €
e de la companya de l		

2024-009 - Approbation du compte administratif 2023 du Budget Annexe Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants, Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote, Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	50 877,43 €	63 081,70 €
Recettes 2023	104 342,33 €	84 874,25 €
Résultats 2023	+ 53 464,90 €	+ 21 792,55 €
Résultats année 2022	36 754,85 €	62 669,93 €
RESULTATS NETS 2023	90 219,75 €	84 462,48 €

2024-010 – Affectation du résultat 2023 – Budget principal -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 de 245 057,14 €,

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 de 1 644 025,53 €,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme suit :
 - > Affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 245 057,14 €,
 - > Report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 398 968,39€.

2024-011 - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe eau -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre

des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 de 84 462,48 €,

- DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme suit :
 - Report au budget 2024 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la totalité, soit 84 462,48 €.

2024-012 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2024 -

Monsieur Le Maire expose que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023, mais elle est toujours due pour les résidences secondaires. De ce fait, le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau proposé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- DECIDE le maintien des taux des taxes directes locales pour 2024 qui sont les suivants :

TAXES	TAUX 2024
Taxe d'habitation	16,69
Taxe foncière sur le bâti	26,56
Taxe foncière sur le non bâti	35,20

2024-013 - Vote du budget 2024 - Budget Principal -

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2024 se résumant par chapitres de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DECTION DE FO	TORROTTE	
DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère	343 200 €	002 excédent de	1 398 968.39 €
général		fonctionnement reporté	
012 charges de	492 200 €	013 atténuations de	3 000 €
personnel		charges	
014 atténuations de	54 750 €	70 produits des	88 050 €
produits		services, du domaine	
023 virement à	1 746 318,00 €	73 impôts et taxes	792 939 €
l'investissement	ŕ		·
65 autres charges de	123 300 €	74 dotations et	442 910.61 €
gestion courante		participations	
66 intérêts des		75 autres produits de	54 000 €
emprunts	17 000 €	gestion courante	
68 dotations aux	3 100 €	76 produits financiers	
amortissements		1	
TOTAL DEPENSES	2 779 868€	TOTAL RECETTES	2 779 868 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001déficit d'investissement reporté	245 057,14 €	021 virement de la section de fonctionnement	1 746 318 €
16 remboursement d'emprunts	105 500 €	10 dotations, fonds divers	41 032 €
Opérations d'investissement	2 186 950 €	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	245 057.14 €
		13 subventions d'investissement	502 000 €
		040 amortissements	3 100 €
TOTAL DEPENSES	2 537 507.14 €	TOTAL RECETTES	2 537 507.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

2024-014 – Vote du budget 2024 – Budget annexe eau -

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2024 se résumant par chapitres de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	8 000 €	002 excédent de fonctionnement reporté	84 462.48 €
66 charges financières	7 000 €	75 autres produits de gestion courante	116 628 €
023 virement à la section d'investissement	137 146.48 €	042 amortissements subventions	13 056 €
68 dotations aux amortissements	62 000 €		
TOTAL DEPENSES	214 146.48 €	TOTAL RECETTES	214 146.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 remboursement emprunts	38 100 €	001 excédent d'investissement reporté	90 219.75 €
040 amortissement subventions	13 056€	10 dotations, fonds divers	6 250 €
Opérations d'investissement	244 460.23 €	021 virement de la section de fonctionnement	137 146.48 €
		040 amortissements immobilisations	62 000 €
TOTAL DEPENSES	295 616.23 €	TOTAL RECETTES	295 616.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget annexe eau tel que présenté ci-dessus.

2024-015 — Convention avec la Communauté de Communes Usses et Rhône concernant le déneigement de la zone d'activités économiques de Maboez

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Usses et Rhône dispose de la compétence relative au développement économique et qu'à ce titre elle doit gérer l'entretien de la zone d'activités économiques de Maboez.

La CCUR propose de déléguer le déneigement de la ZAE de Maboez à la Commune qui répercutera le coût de cette prestation effectuée par son personnel à la CCUR.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la convention à intervenir entre la Commune et la CCUR relative au déneigement de la ZAE de Maboez.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention,
- FIXE à 60 € l'heure de déneigement (coût agent mis à disposition + engin de déneigement) à facturer à la CCUR.

2024-016 - Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027

Monsieur Le Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire est réputée s'inscrire dans le cadre du droit commun prévu par la loi, soit 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. L'école de

Corbonod bénéficie d'un régime dérogatoire accordé il y a 3 ans répartissant les horaires sur 8 demijournées.

Le conseil d'école, lors de sa séance du 14 mars 2024, a décidé la reconduction des horaires scolaires actuels, à savoir :

Lundi		Matin	Après-midi	
	8H30	11H45	13H45	16H30
Mardi	8H30	11H45	13H45	16H30
Mercredi	1//////	///////	////////	////////
Jeudi	8H30	11H45	13H45	16H30
Vendredi	8H30	11H45	13H45	16H30

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reconduction pour la période 2024-2027 de l'organisation actuelle du temps scolaire sur 8 demi-journées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **SOLLICITE** la reconduction pour la période 2024-2027 de l'organisation actuelle du temps scolaire.

2024-017 – Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri voyageurs

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris voyageurs pour les communes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la convention à intervenir entre la Commune et la Région relative à la fourniture et à l'installation d'un abri voyageur, laquelle fixe les conditions d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de fourniture, de pose et d'entretien des abris voyageurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Monsieur Le Maire propose un tour de table :

Repas des aînés:

Elisabeth TRAVAIL informe que le repas des aînés organisé chaque année par le comité consultatif d'action sociale aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à l'espace culturel.

Route du barrage:

Christelle NOYES remercie les services techniques pour leur intervention et les travaux effectués sur les abords de la route du barrage.

Réunions du Conseil Municipal:

Damien GUICHON suggère de changer le jour de réunion du Conseil Municipal, de prévoir le jeudi plutôt que le vendredi. Un sondage auprès des conseillers municipaux sera réalisé concernant le jour (jeudi ou vendredi) et l'heure (19 h ou 19 h 30).

Camion de pompiers :

Damien GUICHON demande où en est le dossier concernant l'acquisition d'un véhicule par l'Amicale des Pompiers.

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion avec le responsable du SLIS est prévue très prochainement.

Route d'Eilloux:

Alexandre BRUNET informe que les travaux de réfection de la route d'Eilloux ont été effectués ainsi que la reprise de la canalisation d'eaux pluviales. La réouverture de la route à la circulation est prévue à partir du 12/04/2024.

Four d'Eilloux:

Alexandre BRUNET informe que l'entreprise BOTTERI a prévu d'intervenir avant l'été pour la réfection de la toiture du four d'Éilloux.

Marché pour la fourniture des repas à la cantine scolaire :

Sandrine TASSET informe que le marché actuel arrive à son échéance le 31 août 2024 et qu'un appel d'offres a été lancé et publié. La date limite de réception des offres est fixée au 13 mai 2024. Une réunion de la commission sera prévue fin mai pour l'examen des offres et le choix du prestataire qui sera soumis au vote du Conseil Municipal en juin.

Rénovation du réseau d'eau potable de Fontaine :

Jean-Louis GENY informe que le bureau d'études MERLIN d'ANNECY a été consulté pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine et qu'une demande de subvention sera présentée au Département avant le 14 juin 2024.

Projet de construction:

Jean-Louis GENY informe qu'un promoteur a contacté la Mairie pour lui présenter l'esquisse d'un projet de constructions à Gignez sur l'emplacement de l'OAP n° 3 (orientation d'aménagement et de programmation) « au Crochon » prévue au PLUI.

Rénovation de l'école :

Jean-Louis GENY rappelle qu'une étude de faisabilité sur le groupe scolaire a été confiée à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain et que la Commune est en attente du retour.

Assainissement:

Monsieur Le Maire informe que le lagunage existant sur la Commune n'est plus aux normes et que la Communauté de Communes Usses et Rhône qui détient la compétence de l'assainissement, a lancé une étude dont le but est la suppression du lagunage et le raccordement de la Commune à la station d'épuration de SEYSSEL 74.

Séance levée à 20 h 40.

La secrétaire de séance,

Elisaleth TRAVAIL

Le Maire Patrick CHAPEL